

Publié le 25 janvier 2017.
Dernière modification : 23 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ ANONYME DES TUILERIES, BRIQUETERIES ET PLÂTRIÈRES DE CASABLANCA

Mêmes administrateurs que les [Fermes marocaines](#)
et les [Messageries chérifiennes](#)



Coll. Jacques Bobée
SOCIÉTÉ ANONYME
DES
TUILERIES, BRIQUETERIES & PLÂTRIÈRES DE CASABLANCA

Société anonyme chérifiennne au capital de 1.500.000 de fr.
divisé en 3.000 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés au secrétariat du greffe du tribunal de première instance de
Casablanca (Maroc), le 23 novembre 1920

Siège social à Casablanca (Maroc)

ACTION DE 500 FRANCS AU PORTEUR
ENTIÈREMENT LIBÉRÉE

Un administrateur (à gauche) : Bonnard
Un administrateur (à droite) : Marguerite

Imprimerie Charles Skipper & East

Société anonyme

DES

TUILERIES, BRIQUETERIES ET PLÂTRIÈRES DE CASABLANCA

Société anonyme chérifienne
au capital de 1.500.000 francs

Siège social à Casablanca

(*Bulletin officiel de l'empire chérifien*, 28 décembre 1920)

Par devant M. Victor Letort, secrétaire-greffier en chef du tribunal de Casablanca, ont comparu, M. Edmond Coigny, directeur de la Société des Fermes Marocaines, demeurant à Casablanca, 20, rue de Dixmude, et M. Marcel Frager, industriel, demeurant à Casablanca, 20, rue de Dixmude, lesquels ont exposé ce qui suit :

1° Aux termes d'un acte sous seing privé, en date, à Casablanca, du 15 novembre 1920, MM. Coigny et Frager, comparants, ont établi les statuts d'une société anonyme chérifienne, desquels statuts, il a été extrait littéralement, ce qui suit :

STATUTS
TITRE PREMIER

Formation et objet de la société. — Dénomination, siège, durée.

Article premier. — Il est formé par les présentes, entre les souscripteurs et les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être ultérieurement, une société anonyme marocaine qui sera régie par la législation applicable au Maroc, aux sociétés anonymes et par les présents statuts.

Art. 2. — La société a pour objet, directement ou indirectement :

L'achat et l'exploitation de toutes tuileries, briqueteries et plâtreries au Maroc, ainsi que l'exploitation de toutes industries relatives aux matériaux de construction au Maroc ;

La participation dans d'autres entreprises ou à des sociétés similaires, soit par voie de création de sociétés nouvelles d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droit sociaux, fusion, association en participation, commandites, avances, prêts ou autrement.

Art. 3. — La Société prend le nom de « Société anonyme des Tuileries, Briqueteries et Plâtreries de Casablanca ».

Art. 4. — Le siège social est établi à Casablanca. Il pourra être transféré dans toute autre ville, au Maroc, par décision du conseil d'administration.

Une succursale avec siège administratif est établie à Paris, 8, rue Ménars, et pourra être transférée dans toute autre ville de France ou du Maroc, par décision du conseil d'administration.

.....
Art. 5. — La durée de la société est fixée à 75 années, à partir de la constitution définitive, avec effet rétroactif à partir du 1^{er} novembre 1920, sauf le cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévu par les présents statuts.

TITRE II

Apports, fonds social, actions, parts de fondateurs

Art. 6. — MM. Edmond Coigny et Marcel Frager, apportent à la société, la propriété de la plâtrière dite des Zenatas, située à 23 kilomètres de Casablanca, et comprenant : le sol même de ladite plâtrière, soit environ 7 hectares, et tout l'actif de cette entreprise, matériel, marchandises, constructions.

La société sera propriétaire du tout, à compter du jour de sa constitution définitive et en sera mise immédiatement en possession. MM. Edmond Coigny et Marcel Frager s'engagent à accomplir toutes démarches nécessaires et toutes formalités pour la passation d'actes de propriété, au nom de la Société par l'immatriculation.

Ils en garantissent à la société la libre jouissance, tous ces biens, meubles et immeubles étant libres de toutes charges ou hypothèques.

Art. 7. — En représentation de ces apports et pour prix de la dite plâtrière avec son matériel, ses marchandises, ses constructions, il est attribué à MM. Edmond Coigny et Marcel Frager :

- a) 600 actions d'apport de 500 francs, chacune, entièrement libérées ;
- b) Une somme de 300.000 francs, payable en espèces, savoir : 100.000 francs lors de la constitution de la société ;
100.000 francs à 4 mois du jour de la constitution de la société ;
100.000 francs à 8 mois du premier versement ;
ces deux dernières sommes jouissant d'un intérêt de 6 % à compter du jour de la constitution de la société ;
- c) Il est, en outre, attribué à MM. Edmond Coigny et Marcel Frager : 3.000 parts de fondateurs ;
- d) MM. Coigny et Frager sont nommés administrateurs statutaires pour une période de six ans.

Les titres des 600 actions d'apport resteront attachés à la souche pendant deux années après la constitution de la société et seront, à la diligence des administrateurs, frappés d'un timbre indiquant leur nature et la date de la constitution.

Art. 8. — Le capital social est fixé à 1.500.000 francs, divisé en 3.000 actions de 500 francs chacune, dont 600 actions d'apport réparties suivant l'article 7 ci-dessus, les 2.400 autres actions étant toutes à souscrire et à libérer en numéraire.

.....
1° L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de M. Bride, commissaire, a adopté les conclusions de ce rapport et, en conséquence, elle a approuvé les apports en nature fait à la « Société anonyme des Tuilleries, Briqueteries et Plâtrières » et les avantages particuliers, ainsi que le tout résulte des statuts.

2° L'assemblée générale a ratifié la nomination comme administrateurs de :

M. Coigny, Edmond, directeur de la Société des Fermes Marocaines, administrateur-directeur de la Compagnie des Messageries Chérifiennes, demeurant à Casablanca, 20, rue de Dixmude ;

M. Frager, Marcel, industriel, demeurant à Casablanca, 20, rue de Dixmude ;

Et a nommé en outre, comme premiers administrateurs, dans les termes de l'article 22 des statuts :

1° M. Bonnard de l'Aage, Roger, banquier¹, président du conseil d'administration de la Société Jules Huet et Cie² ; administrateur de la Société des Fermes Marocaines et de la Compagnie des Messageries Chérifiennes, demeurant à Paris, 8, rue Ménars ;

2° M. le vicomte Le Gualès de Mezaubran, Alain, membre du conseil de direction des Armateurs de France, président du Syndicat des armateurs, capitaines et marins bretons, administrateur des Forges et Laminoirs de Bretagne, administrateur des Forges et Laminoirs du Bourget, administrateur de la Banque de France à Saint-Brieuc, président du conseil d'administration de la Société des Fermes Marocaines et de la Compagnie des Messageries chérifiennes, demeurant à Saint-Brieuc, villa Rohanech ;

3° M. Guyot, Paul, président de la chambre d'agriculture de Casablanca, administrateur-directeur de la Société des Fermes Marocaines et de la Compagnie des Messageries Chérifiennes, demeurant à Casablanca, rue de Bouskoura ;

4° M. Marguerite, Jacques, industriel, administrateur de la Société Jules Huet et Cie*, demeurant à Paris, 21, rue Auber ;

5° M. Pichelin, Paul, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, administrateur de la Société des Fermes Marocaines et de la Compagnie des Messageries Chérifiennes, demeurant à Lessac, par Guérande (Loire-Inférieure) ;

6° M. le baron de Rouville, Ferdinand, chevalier de la Légion d'honneur, croix de guerre, administrateur de la Société des Fermes Marocaines et de la Compagnie des Messageries Chérifiennes, demeurant Château du Mesnil par Andouillé (Mayenne).

.....

AEC 1922/506 — Sté anon. des tuileries, briqueteries et plâtrières de Casablanca. Siège admin. : 8, rue Ménars, PARIS (2^e)

(Siège social : 20, rue de Dixmude, CASABLANCA.

Capital. — Sté an., f. le 1^{er} novembre 1920, 1.500.000 fr. en 3.000 actions de 500 fr. lib. dont 600 actions d'apport.

Objet. — Fabrication des tuiles et briques et du plâtre. — Usine aux Zenatas.

Conseil. — MM. R. Bonnard de l'Aage, présid. ; Alain Le Gualès de Mezaubran*, baron de Rouville*, Paul Pichelin, Jacques Marguerite, Marcel Frager, adm.

AEC 1922/511 — Sté chérifienne des tuileries, briqueteries et plâtrières de Casablanca,

Siège admin. : 8, rue Ménars, PARIS (2^e).

(Siège social : CASABLANCA)

Capital. — Sté an. chérifienne, f. le 2 déc. 1920, 1.500.000 fr. en 3.000 act. dont 600 d'apport.

Objet. — Exploit. de briqueteries et tuileries au Maroc.

Conseil. — MM. Ed. Cogny*, R. Bonnard de l'Aage*, A. Le Gualès de Mezaubran*, P[aul] Guyot³ *, J[acques] Marguerite, P[aul] Pichelin*, F. de Rouville*.

SOCIÉTÉ CHÉRIFIENNE DES TUILERIES, BRIQUETERIES ET PLÂTRIÈRES DE CASABLANCA

¹ Bonnard de l'Aage : associé d'agent de change à Paris (juillet 1920).

² Petit fabricant de jumelles condamné pour contrefaçon de la société Huet & Cie — Jumelles Flammarion (1920). En faillite (1924). Mais surnageant encore en 1933.

³ Paul Guyot : président de la Caisse centrale de crédit agricole du Sud du Maroc et de la *Vigie marocaine* (quotidien du groupe Mas), administrateur de la Banque marocaine pour l'agriculture, du Crédit foncier marocain, etc.

S.A. chérifienne au capital de 1,5 MF
Siège social : Casablanca,
Siège administratif : Paris, 8, rue Ménars
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 436)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 12 membres français, élus p. 6 ans, prop. de 50 act.
FRAGER (Marcel), villa Framar, Pau ;
COIGNY (Edmond), 20, r. de Dixmude, Casablanca ;
LE GUALÈS DE MEZAUBRAN (Alain) [armateur], villa Rohanech, Saint-Brieuc ;
GUYOT (Paul), 26, r. de Dixmude, Casablanca ;
MARGUERITE (Jacques), 21, r. Aubert, Paris ;
PICHÉLIN (Paul), à Lessac, par Guérande (Loire-Inférieure) ;
ROUVILLE (Ferdinand de), au château du Mesnil, par Andouillé (Mayenne).

Soc. constituée le 2 décembre 1920, p. une durée de 75 ans.
Capital social. — 1,5 MF en 3.000 act. de 500 fr. dt 600 d'apport.
Parts de fondateur. — 3.000 constituées en société civile.
Répartition des bénéfices. — 5 % à la rés. légale ; 7 % d'intérêt aux act. ; 10 % au conseil ; sur le solde : 75 % aux act. ; 25 % aux parts.

Tuileries, briqueteries et plâtrières de Casablanca
(*La Journée industrielle*, 21 novembre 1922)
(*Le Ciment*, 1^{er} février 1923)

Les actionnaires de cette société anonyme chérifienne, constituée en 1920, au capital de 1.500.000 fr., avec siège social à Casablanca (Maroc), 71, rue de Lunéville, se sont réunis en assemblée extraordinaire, au siège administratif, à Paris, 21, rue Auber, sous la présidence de M. Pichelin, administrateur.

En outre, il a été donné tous pouvoirs au conseil d'administration en vue de réaliser, soit une augmentation de capital, soit la fusion de la société, soit la concession du fonds social, suivant les modalités qu'il déterminera.

Nous sommes en mesure d'annoncer que le conseil d'administration est actuellement en pourparlers pour la fusion de la société avec un groupement important.

Tuileries, briqueteries et plâtrières de Casablanca
(*La Journée industrielle*, 10 janvier 1924)

L'assemblée extraordinaire tenue récemment a prononcé la dissolution de cette société au capital de 1.500.000 fr. et nommé liquidateurs MM. Cherrier, à Casablanca (Maroc) ; Edmond Davin, à Paris, 26, rue Eugène-Jumin ; et Armand Boussard, à Paris, 53, rue de Châteaudun.

Suite probable :
Julia et fils.